

Monsieur le Préfet de la Moselle
9 place de la Préfecture
BP71014
57034 METZ

A Vernéville,
le 17 février 2023

Monsieur le Préfet,

Vous allez être sollicité pour l'obtention de subventions par la commune de Vernéville concernant un projet de city-stade et d'un parc arboré.

Ce projet que la municipalité a tenté de dissimuler à ses administrés comporte de nombreuses irrégularités et a contraint un grand nombre d'habitants à se fédérer en collectif pour s'y opposer.

La réalisation de ce projet a été voté en Conseil Municipal de Vernéville le 28 novembre 2022 sans qu'aucune trace de son existence ne soit apparue dans les précédents conseils municipaux.

L'achat du terrain n'a pas été évoqué, notamment sa délégation au maire pour l'acte d'achat. La délégation et la réalisation de l'étude du projet qui a été réalisée par la MATEC n'ont pas été évoqués. Aucune somme n'a été engagée, le périmètre de la délégation n'a pas été défini. Plus grave pour un projet de ce type, la population n'a jamais été consultée, aucune remontée des besoins, des inquiétudes n'a été effectuée.

Le collectif nouvellement créé n'a pas voulu s'engager sur l'annulation administrative de cette décision du Conseil Municipal, y préférant le dialogue avec les élus. A la suite d'une pétition, nécessaire, nous avons enfin été reçu, le projet nous a été présenté, puis la municipalité a précisé son intention de poursuivre le projet en l'état, malgré les arguments avancés.

Le collectif dénommé « Vernéville raisonné » s'oppose à ce projet pour les raisons suivantes :

I) les nombreuses nuisances qui n'ont pas été « calculées » :

1) sonores : présence de nombreuses personnes ou groupes d'individus pouvant engendrer des bruits de jeux (ballons contre cage métallique et autres...), bruits d'individus (cris, musique).

Cet afflux de personnes venant au city-stade risque non seulement de jouer mais de stagner de jour comme de nuit, ce qui engendrera inévitablement les nuisances citées ci-dessus. Comme tout afflux de personnes non contrôlées, celles-ci peuvent amener de la délinquance, telles que dégradations, consommation de stupéfiants, d'alcool et de nombreux bruits, ce qui pose un réel problème de salubrité et tranquillité publique.

2) la topographie du terrain n'a pas été prise en compte : proximité immédiate des habitations situées à moins de 80 mètres. Terrain encaissé, donc inévitablement une résonance des bruits y provenant. Son accessibilité ne permet pas d'envisager l'installation d'un city-stade à ce emplacement. Son choix est justifié tel quel par Monsieur le Maire : « c'est le seul terrain qu'on veut bien nous vendre ».

- II)** la qualité du terrain qui présente de nombreuses de résurgences, connues et qui rendent ce terrain très peu propice à l'installation d'infrastructures. C'est la piètre qualité du terrain qui incite le propriétaire actuel à la vente.
- III)** le coût du projet, qui dans sa forme prévisionnelle représente une somme très élevée, en sachant que la municipalité n'a pas été en mesure de donner le coût de l'entretien et encore moins des frais engendrés par la souscription à une assurance à maîtrise d'ouvrage dont l'ensemble des prestations semblent être délégué.
- IV)** l'accessibilité en général n'a pas été évoquée, celles de personnes à mobilité réduite, mais également celle des secours et des services de sécurité souvent sollicités sur ce type d'installation :
- aucun parking n'est prévu et ne peut être prévu du fait de la configuration actuelle de la zone pavillonnaire jouxtant le futur projet.
 - le seul accès au city-stade et au parc se ferait par le biais d'allées et venues dans la lotissement, là aussi perturbant la tranquillité des riverains à toute heure, de jour comme de nuit.
- V)** la capacité de la mairie à mener un marché à procédure adaptée. Aucun membre de la municipalité n'a su expliquer les démarches qu'il fallait mettre en place pour la conduite de ce marché, ni les responsabilités inhérentes à cette procédure.

De plus, des propos du Maire lui-même, lors de la présentation du projet faisant suite à notre insistance, ce dernier a bien conscience que ce city-stade engendrera de nombreuses nuisances mais estime pouvoir les minimiser. De quelle manière ? Aucune réponse concrète n'a pu nous être apportée, renforçant donc l'inquiétude légitime de l'ensemble du collectif. Comment serait-il possible de contrôler le comportement de personnes laissées « livrées » à elles-même au city-stade ou au parc, là encore, de jour comme de nuit.

Toujours aux dires du Maire, des nuisances existent déjà dans la commune, notamment Place de la fontaine, mais aussi à proximité du cimetière, ce qui a nécessité l'intervention des forces de l'ordre à plusieurs reprises.

L'élu a donc simplement opté pour le déplacement du problème mais pire encore, avec une augmentation certaine des nuisances existantes du fait de la création de ce city-stade à un emplacement non adapté.

Le collectif « Vernéville raisonné » a aussi été force de proposition pour ne pas « enterrer » le projet en proposant un nouveau calendrier, de nouveaux emplacements (ou un nouvel emplacement tels que les terrains de football déjà existants), une implication des habitants.

Nous sommes un petit village, il ne s'agit pas de bloquer les projets, mais que ces projets soient collectivement profitables au plus grand nombre et n'apportent pas de désagréments.

Nous vous demandons de ne pas accepter, Monsieur le Préfet, toute demande de financement pour ce projet tant que les procédures, son objet et son calendrier ne remportent pas l'adhésion de la population, qui en l'état s'y oppose.

Pour le collectif « Vernéville raisonné »